

Lancement du guichet d'information au Palais de Justice de Beyrouth
Mercredi 23 février 2011

Projet "Accès à la Justice" financé par l'UE et mis en œuvre par UNDP

**Mot introductif de l'Ambassadeur Angelina Eichhorst,
Chef de la Délégation de l'Union européenne au Liban**

Excellence, Monsieur le Ministre de la Justice,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Monsieur le directeur du PNUD au Liban,
Mesdames, Messieurs,

Je suis heureuse d'être avec vous aujourd'hui pour inaugurer ce guichet d'information conçu pour guider les citoyens à l'intérieur du Tribunal de Beyrouth et leur apporter toutes les informations nécessaires dans les procédures judiciaires.

L'initiative qui nous réunit fait partie d'un projet financé par l'Union européenne et mis en œuvre par UNDP afin d'améliorer l'accès à la justice en facilitant l'information administrative et juridique, en renforçant l'aide juridictionnelle et en développant les capacités institutionnelles du Ministère de la Justice en matière informatique.

L'accès à la justice est un droit fondamental. Sans accès à la justice, les droits consacrés par la loi seraient purement théoriques.

L'accès à la justice, c'est avant tout l'accès au juge que ce guichet d'information aidera à consolider. Mais c'est également, comme le dit notamment la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, le droit à un recours effectif devant un tribunal et le droit de chaque citoyen à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable par un tribunal indépendant et impartial.

Il existe dans cette région des revendications légitimes des citoyens à plus de justice, et à des institutions fondées sur l'Etat de droit qui prennent en compte leurs demandes. C'est ainsi que la confiance entre les citoyens et les institutions devient un élément essentiel pour une société démocratique.

L'Union européenne et le Liban se sont engagés à travailler ensemble pour la réforme judiciaire, afin de renforcer la capacité et l'efficacité de l'administration de la justice et des organismes chargés de la mise en œuvre de la loi.

Jusqu'à présent, notre coopération dans le domaine judiciaire a donné des résultats positifs : l'Union européenne a appuyé des initiatives-clés comme la formation des professionnels de la justice (3100 à ce jour), la création d'un département des greffiers, l'adoption d'un plan directeur pour l'informatisation de la justice, dont la mise en place va bientôt commencer.

L'Union européenne poursuivra dans les prochaines années son soutien visant essentiellement à renforcer l'indépendance et l'efficacité de la justice libanaise.

Je tiens ici à saluer et remercier les efforts de Son Excellence Monsieur le Ministre pour son soutien permanent à la coopération européenne avec le système judiciaire.

Je vous remercie.